

**COMMUNE DE LA FORET FOUESNANT**  
**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION**  
**rue Fontaine Lapic**  
**PA/2021/02/029**

LE MAIRE DE LA FORET FOUESNANT

VU le code de la route ;

VU le code pénal ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande de Monsieur Jean-Pierre CRASE, représentant de l'entreprise JPC Réseaux 7 rue Albert Einstein ZA de Kerourvois 29500 ERGUE GABERIC, pour l'exécution de travaux de mise à niveau de tampons pour le compte de la CCF, le jeudi 18 février 2021, rue Fontaine Lapic , commune de LA FORET-FOUESNANT ;

CONSIDERANT qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation ;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** le jeudi 18 février 2021, la circulation routière sera interdite rue Fontaine Lapic pour permettre le déroulement des travaux.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription et huitième partie - signalisation temporaire - sera mise en place à la charge de la commune de La Forêt Fouesnant.

**ARTICLE 3 :** Cette réglementation sera annoncée et signalée conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par le service technique municipal.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention aux dispositions du présent arrêté sera constatée par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** L'accès des riverains devra être conservé ou facilité en tout lieu et à tout moment rue de Fontaine Lapic.

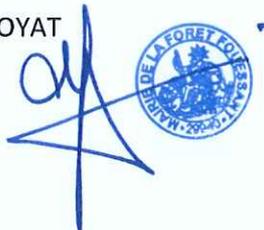
**ARTICLE 6 :**

- M. le Directeur Général des Services de LA FORET FOUESNANT ;
  - M. le commandant du groupement de gendarmerie du FINISTERE et la brigade de FOUESNANT ;
  - Monsieur Jean-Pierre CRASE, représentant de l'entreprise JPC Réseaux
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Fait à LA FORET FOUESNANT, le 17 février 2021

Le Maire

Daniel GOYAT

The image shows a blue ink signature of Daniel Goyat over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE LA FORET FOUESNANT' around the perimeter and a central emblem featuring a tree and a building.

Ampliation aux services de la CCPF